

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Lundi 4 juillet 2016**

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h 08 à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire  
Jean-Claude Guindon  
Yannick Proulx  
Yves Lavoie

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour  
La responsable du service des communications et du tourisme,  
Mme Maria Duculescu

Absence motivée : Le conseiller Jean-François Girard

Dans la salle : 23 personnes.

**Ouverture de la séance**

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2016-07-199 Adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller Yves Lavoie divulgue aux membres du Conseil son intérêt indirect concernant les items 11 et 12 de l'ordre du jour.

**CONSIDÉRANT** l'ajout d'un item à Autres sujets : a) *Retrait du mandat à la Régie de police du lac des Deux-Montagnes concernant un appel d'offres pour des radios P25;*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retirer le point 30 de l'ordre du jour;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** l'ordre du jour modifié soit adopté.

**ADOPTÉE**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016;
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 6 juin 2016;
5. Dépôt de la lettre de démission de Monsieur Gaétan Haché, conseiller du district de l'Abbaye;
6. Remerciements à Monsieur Gaétan Haché;
7. Avis de vacance au poste de conseiller du district de l'Abbaye;
8. Présentation des rapports des services municipaux;

9. Correspondance;
10. Période de questions relatives à l'ordre du jour;
11. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 14-16, Terrasse Notre-Dame (lot 147-205-2) matricule : 5936-61-1286 : Nouvelle construction unifamiliale isolée avec logement accessoire;
12. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 18-20, Terrasse Notre-Dame (lot 147-205-1) matricule : 5936-61-1286 : Nouvelle construction unifamiliale isolée avec logement accessoire;
13. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2008-84 sur le contrôle animalier afin d'ajouter des dispositions relatives aux chats errants;
14. Octroi d'un contrat à l'entreprise Armand Dagenais et Fils inc. pour la fourniture et la plantation d'arbres dans le Domaine des Collines au montant de 400 \$ l'unité, plus les taxes applicables;
15. Autorisation d'intervenir et d'effectuer les travaux relatifs à la réparation de la conduite d'eau privée située dans la rue de la Pinède (lot 17-393), et ce, aux frais des bénéficiaires pour un montant de 2 960 \$, plus les taxes applicables;
16. Appel d'offres sur invitation numéro 2013-5 - Analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire – Rejet des soumissions;
17. Modification de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la compensation du Québec (TECQ) 2014-2018 – Retrait du projet de l'analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire et ajout du projet de confection d'un plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout;
18. Mandat à l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour l'installation d'une conduite de drainage pluviale sur le terrain du surpresseur d'eau potable sur la rue de l'Annonciation, au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables;
19. Mandat à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement d'un ponceau près du 286, rang Sainte-Germaine, au montant de 9 850 \$ plus taxes applicables;
20. Mandat à l'entreprise Ventilation Létourneau inc. pour le remplacement d'un compresseur du système de climatisation au poste de police, au montant de 2 205 \$ plus les taxes applicables;
21. Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour des services professionnels afin de réaliser un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
22. Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour des services professionnels afin de réaliser des plans et devis pour la réfection de la station de pompage sise au 1551, chemin d'Oka ainsi que pour le remplacement de sa conduite d'amenée;
23. Autorisation à la directrice des finances à recourir à un appel d'offres public pour l'attribution de produits et services en assurance collective;
24. Mandat au Groupe financier LGC pour la production d'un devis d'appel d'offres public pour l'attribution de produits et services en assurance collective;
25. Autorisation d'adhésion de la directrice des finances à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec et de son inscription au Colloque 2016;
26. Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires;
27. Nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;
28. Nomination d'un représentant municipal auprès de Tricentris, centre de tri;
29. Embauche de Madame Sammie Wilcox-Gélinas au poste de préposé (e) à la Bibliothèque, poste temporaire;
- ~~30. Embauche d'une accompagnatrice pour le camp de jour;~~
31. Demande d'aide financière – Le Club de Voile de la Marina d'Oka pour l'événement *La Régate Nocturne du Lac des Deux-Montagnes* le 19 août 2016;

32. Remerciements dans le cadre de la Fête nationale;
33. Autres sujets :
  - a) Retrait du mandat à la Régie de police du lac des Deux-Montagnes concernant un appel d'offres pour des radios P25;
  - b)
  - c)
34. Comptes payés et à payer;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

**2016-07-200 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

**2016-07-201 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 6 juin 2016**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

**2016-07-202 Dépôt de la lettre de démission de Monsieur Gaétan Haché, conseiller du District de l'Abbaye**

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt de la lettre de démission du conseiller du district de l'Abbaye, Monsieur Gaétan Haché, datée du 21 juin 2016.

ADOPTÉE

**2016-07-203 Remerciements à Monsieur Gaétan Haché**

**CONSIDÉRANT** que le 21 juin 2016, M. Gaétan Haché remettait sa démission à titre de conseiller du District de l'Abbaye de la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Haché a servi avec loyauté et dévouement les citoyennes et citoyens de son district tout au long de ses mandats à titre de conseiller municipal;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Haché a eu l'occasion tout au long de ses années de mettre à profit ses compétences et connaissances au grand bénéfice de la Municipalité et de ses électeurs;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil remercie chaleureusement M. Gaétan Haché pour son implication et tout le travail accompli à bien servir la population et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

ADOPTÉE

### **Avis de vacance au poste de conseiller du district de l'Abbaye**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie Daoust, avise le Conseil municipal de la vacance au poste de conseiller du District de l'Abbaye et qu'une élection partielle pour ce district aura lieu le 18 septembre 2016.

### **Présentation des rapports des services municipaux**

Le conseiller Luc Lemire commente le rapport de service relatif aux services techniques et aux travaux de pavage.

Le conseiller Jean-Claude Guindon commente le rapport du service de l'hygiène du milieu.

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport de service relatif aux loisirs et à la culture. Il remercie les organisateurs de la Fête nationale et informe les gens de l'ouverture du Marché public et les invite à le visiter.

Le conseiller Yves Lavoie commente le rapport de service relatif à l'urbanisme.

### **Correspondance**

#### **1. MRC de Deux-Montagnes**

Transmission des résolutions :

- 2016-090 : Dissolution de la CRÉ Laurentides;
- 2016-096 : Comité d'investissement et de développement économique (CIDE) de la MRC Deux-Montagnes – Révision des modalités de fonctionnement du comité.

#### **2. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

Annonce du quatrième versement au montant de 19 077,36 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, pour divers aménagements sportifs au parc de la Pointe-aux-Anglais.

#### **3. Députée de Mirabel, Mme Sylvie D'amours**

Copie d'une lettre transmise à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et responsable de la Stratégie numérique, Mme Dominique Anglade, relativement à la couverture de l'Internet haute vitesse dans la Communauté métropolitaine de Montréal.

#### **4. Ministère de la Culture et des Communications**

Accusé de réception du ministère en lien avec la transmission de la résolution 2016-03-77 intitulée *Demande au ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin de mettre en place des mesures afin de faciliter l'accès à l'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Oka.*

### **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 14.

Les questions posées au Conseil concernent les points 7, 9, 13, 14, 16, 19, 21, et 27 de l'ordre du jour et sur le nombre élevé de gros camions qui circulent sur le territoire de la Municipalité.

Une citoyenne s'informe si l'item 19 est relié à la circulation des camions lourds se dirigeant au site de matériaux secs, et s'il y a des échanges avec les autorités gouvernementales dans ce dossier, car elle veut aider à faire pression.

Une citoyenne s'informe si la Municipalité d'Oka modifierait son règlement portant sur le contrôle animalier si un organisme sans but lucratif se créait pour effectuer la stérilisation des chats.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 36.

À 20 h 36, le conseiller Yves Lavoie déclare aux membres du Conseil son intérêt indirect concernant les deux prochains points et mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

**2016-07-204 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 14-16, Terrasse Notre-Dame (lot 147-205-2) matricule : 5936-61-1286 : Nouvelle construction unifamiliale isolée avec logement accessoire**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 15 juin 2016 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec logement accessoire;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion extraordinaire tenue le 29 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 14-16, Terrasse Notre-Dame (lot 147-205-2) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec logement accessoire, et ce, conditionnellement à ce que le requérant :

- construise la résidence illustrée au modèle type « B » au lieu du modèle type « A »;
- pose un revêtement en déclin de fibre de bois sur les façades latérales et arrière;
- conserve ou plante au moins deux arbres sur le terrain;
- pave l'entrée véhiculaire et l'aire de stationnement en asphalte ou pavé uni.

ADOPTÉE

**2016-07-205 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 18-20, Terrasse Notre-Dame (lot 147-205-1) matricule : 5936-61-1286 : Nouvelle construction unifamiliale isolée avec logement accessoire**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 15 juin 2016 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec logement accessoire;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion extraordinaire tenue le 29 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration proposé par le requérant du 18-20, Terrasse Notre-Dame (lot 147-205-1) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec logement accessoire, et ce, conditionnellement à ce que le requérant :

- construise la résidence illustrée au modèle type « B »;
- pose un revêtement en déclin de fibre de bois sur les façades latérales et arrière;
- conserve ou plante au moins trois arbres sur le terrain;
- pave l'entrée véhiculaire et l'aire de stationnement en asphalte ou pavé uni.

ADOPTÉE

À 20 h 38, le conseiller Yves Lavoie reprend son siège.

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2008-84 sur le contrôle animalier afin d'ajouter des dispositions relatives aux chats errants**

Le conseiller Yves Lavoie donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2008-84 sur le contrôle animalier afin d'ajouter des dispositions relatives aux chats errants.

**2016-07-206 Octroi d'un contrat à l'entreprise Armand Dagenais et Fils inc. pour la fourniture et la plantation d'arbres dans le Domaine des Collines au montant de 400 \$ l'unité, plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux intervenues entre 153 409 Canada inc. et la Municipalité d'Oka pour le Domaine des Collines; il a été entendu que la Municipalité fournirait un arbre par propriété construite;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la plantation d'un arbre en cour avant par propriété construite, hors de l'emprise de rue et de toute servitude publique. Que l'essence d'arbre n'ait pas un système racinaire envahissant, ne soit pas un arbre fruitier et ne soit pas un frêne.

**QUE** ce Conseil autorise la plantation d'arbres pour les adresses suivantes :

- rue du Château : 107;
- rue Belleville : 95, 97, 99, 100, 101, 103, 105, 108 et 110;
- rue du Château : 99 (résolution 2013-04-115) et 100 et 104 (résolution 2014-04-90)
- rue des Collines : 99, 101 et 102 (résolution 2014-04-90);
- rue des Pèlerins : 126 (résolution 2013-04-115).

**QUE** ce Conseil mandate l'entreprise Armand Dagenais et Fils inc. pour procéder à la plantation d'arbres au coût unitaire de 400 \$, plus taxes applicables.

**QUE** ce Conseil consent à retirer le privilège d'obtenir un arbre aux propriétaires visés par les résolutions 2013-04-115 et 2014-04-90 dans le cas où ceux-ci ne réclament pas leur arbre avant la fin de l'année 2016.

ADOPTÉE

**2016-07-207 Autorisation d'intervenir et d'effectuer les travaux relatifs à la réparation de la conduite d'eau privée située dans la rue de la Pinède (lot 17-393), et ce, aux frais des bénéficiaires pour un montant de 2 960 \$, plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** qu'une fuite d'eau a été détectée sur la conduite d'eau privée de la rue de la Pinède (lot 17-393), le 27 mai 2015, par la compagnie Gorl'eau;

**CONSIDÉRANT** que cette conduite d'eau a été aménagée à des fins privées en 1977 et a été établie par servitude aux termes des actes numéro 187777, 189234 et 186624;

**CONSIDÉRANT** que la rue de la Pinède a été cédée à la Municipalité d'Oka en 1985, à l'exception de la conduite d'eau privée, aux termes de l'acte numéro 245647;

**CONSIDÉRANT** que la conduite d'eau privée dessert les propriétés 3 et 5, rue de la Pinède;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité des propriétaires du 3 et du 5, rue de la Pinède de procéder à la réparation de la conduite d'eau privée;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs lettres ont été transmises et que plusieurs rencontres ont été tenues pour demander aux propriétaires du 3 et 5, rue de la Pinède de réparer la conduite;

**CONSIDÉRANT** qu'il est rendu urgent d'agir;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a compétence en matière d'environnement et de sécurité en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q, chapitre C-47.1*);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a adopté des règlements en matière d'environnement conformément à l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q, chapitre C-47.1*);

**CONSIDÉRANT** que le Règlement numéro 2012-105 portant sur le contrôle et l'utilisation de l'eau potable, article 7.5.5, permet de fermer l'eau ou de faire exécuter les réparations de la conduite d'eau privée aux frais des propriétaires;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a le pouvoir de faire effectuer les travaux aux frais de ces propriétaires en vertu de l'article 26.1 de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q, chapitre C-47.1*);

**CONSIDÉRANT** que toute somme due à la Municipalité à la suite de son intervention est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble en vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q, chapitre C-47.1*);

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil considère qu'il y a refus, omission ou négligence de la part des propriétaires du 3 et du 5, rue de la Pinède si les travaux de réparation de la conduite d'eau privée ne sont pas effectués le 6 juillet 2016;

**QUE** ce Conseil autorise, à compter du 7 juillet 2016, l'entreprise Armand Dagenais et Fils inc. à intervenir et à effectuer les travaux relatifs à la réparation de la conduite d'eau privée située dans la rue de la Pinède (lot 17-393) au montant de 2 960 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** ce Conseil déclare que toute somme due à la Municipalité à la suite de son intervention est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble.

ADOPTÉE

**2016-07-208 Appel d'offres sur invitation numéro 2013-5 - Analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire – Rejet des soumissions**

**CONSIDÉRANT** la réception des offres reçues des soumissionnaires invités en lien avec l'appel d'offres sur invitation numéro 2013-5 – Analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire en avril 2013;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, aucun mandat n'a été attribué pour cet appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka se voit dans l'obligation de suivre les nouvelles exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire en matière de plan d'intervention et que ce plan est obligatoire pour que la municipalité soit éligible aux subventions pour les conduites d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a convenu de rejeter les soumissions reçues suite à l'appel d'offres en question;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil rejette les soumissions reçues suite à la parution de l'appel d'offres 2013-5 relatif à l'analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE



**2016-07-209** **Modification de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la compensation du Québec (TECQ) 2014-2018 – Retrait du projet de l'analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire et ajout du projet de confection d'un plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en matière de plan d'intervention et que ce plan est obligatoire pour que la municipalité soit éligible aux subventions pour les conduites d'aqueduc et d'égout;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de modifier la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 par le retrait du projet *Analyse É.P.I.C. du réseau d'égout sanitaire* pour l'ajout du projet *Confection d'un plan d'intervention pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout*.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-07-210** **Mandat à l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour l'installation d'une conduite de drainage pluviale sur le terrain du surpresseur d'eau potable sur la rue de l'Annonciation, au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le bris de la conduite de drainage actuelle derrière les terrains privés du 100 au 122 rue de l'Annonciation;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'eau situé sur le terrain du futur surpresseur sur la rue de l'Annonciation appartenant à la Municipalité draine son eau sur des terrains privés;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. pour la fourniture de matériel et travaux de remplacement de ladite conduite;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Armand Dagenais & Fils inc. au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture de matériel et travaux d'installation d'une conduite de drainage pluviale sur le terrain du futur surpresseur sur la rue de l'Annonciation.

**QUE** cette dépense soit soustraite des activités de fonctionnement.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-07-211 Mandat à l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement d'un ponceau près du 286, rang Sainte-Germaine au montant de 9 850 \$ plus taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au remplacement du ponceau d'une longueur de 14 mètres de long sur le rang Sainte-Germaine près du numéro civique 286;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc.;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Excavation Denis Dagenais inc. pour la réalisation des travaux nécessaires au remplacement d'un ponceau près du 286, rang Sainte-Germaine, d'une longueur de 14 mètres au coût de 9 850 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit distraite des activités de fonctionnement.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

**2016-07-212 Mandat à l'entreprise Ventilation Létourneau pour le remplacement d'un compresseur du système de climatisation au poste de police au montant de 2 205 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le bris du compresseur ainsi que deux composantes sur le système de climatisation de marque York desservant le rez-de-chaussée sud du poste de police;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Ventilation Létourneau inc.

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de services de Ventilation Létourneau inc. au montant de 2 205 \$ plus les taxes applicables, datée du 20 juin 2016 relativement à la réparation du système de climatisation au poste de police.

**QUE** cette dépense soit soustraite de l'excédent affecté du poste de police.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-07-213 Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour des services professionnels afin de réaliser un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

**CONSIDÉRANT** que le projet de réaliser un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout est inclus dans la programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de l'hygiène du milieu à ce sujet au mois de mai dernier;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour des services professionnels afin de réaliser un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout dans les meilleurs délais.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-07-214 Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour des services professionnels afin de réaliser des plans et devis pour la réfection de la station de pompage sise au 1551, chemin d'Oka ainsi que pour le remplacement de sa conduite d'amenée.**

**CONSIDÉRANT** que le projet de réfection de la station du surpresseur sis au 1551, chemin d'Oka et du remplacement de sa conduite d'amenée est inclus dans la programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de l'hygiène du milieu en mai dernier à ce sujet;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public dans les meilleurs délais.

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

**2016-07-215 Autorisation à la directrice des finances à recourir à un appel d'offres public pour l'attribution de produits et services en assurance collective**

**CONSIDÉRANT** l'expiration du contrat en produits et services en assurance collective avec SSQ Groupe Financier au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka devra recourir à un appel d'offres public pour des produits et services en assurance collective;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la directrice des finances, Madame Nadine Dufour à recourir à un appel d'offres public pour des produits et services en assurance collective conformément aux dispositions de l'article 935 du Code municipal.

**QUE** la gestion et le suivi dossier soient confiés à la directrice des finances, Madame Nadine Dufour.

ADOPTÉE

**2016-07-216 Mandat au Groupe financier LGC pour la production d'un devis d'appel d'offres public pour l'attribution de produits et services en assurance collective**

**CONSIDÉRANT** l'expiration du contrat en produits et services en assurance collective avec SSQ Groupe Financier au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka devra recourir à un appel d'offres public pour des produits et services en assurance collective;

**CONSIDÉRANT** l'offre de M. Gaétan Laurin, du Groupe Financier LGC inc. pour la production d'un devis pour combler des besoins en produits et services en assurance collective pour les trois ou cinq prochaines années;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil mandate M. Gaétan Laurin, du Groupe Financier LGC inc., pour la production d'un devis pour un appel d'offres public pour combler les besoins en produits et services en assurance collective pour l'ensemble des employés la Municipalité d'Oka pour une période de trois ou cinq ans, et ce, moyennant aucuns frais.

ADOPTÉE

**2016-07-217 Autorisation d'adhésion de la directrice des finances à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec au montant de 280 \$ taxes en sus et de son inscription au Colloque 2016 au montant de 870 \$ taxes en sus**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la directrice des finances, Madame Nadine Dufour, à adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017 au montant de 280 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** ce Conseil autorise la directrice des finances, Madame Nadine Dufour, à participer au colloque 2016 de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec à l'Estérel Resort, du 13 au 16 septembre 2016 dont le coût s'élève à 870 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2016-07-218 Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, Messieurs Pascal Quevillon et Yannick Proulx ont déposé devant le Conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Messieurs Pascal Quevillon et de Yannick Proulx.

ADOPTÉE

**2016-07-219 Nomination de représentants municipaux auprès de la Corporation de l'Abbaye d'Oka**

**CONSIDÉRANT** la démission de Monsieur Gaétan Haché comme conseiller de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil nomme M. Pascal Quevillon, maire, et M. Yannick Proulx, conseiller municipal, comme représentants de la Municipalité d'Oka au sein du Conseil d'administration de la Corporation de l'Abbaye d'Oka.

ADOPTÉE

**2016-07-220 Nomination d'un représentant municipal auprès de Tricentris, centre de tri**

**CONSIDÉRANT** la démission de Monsieur Gaétan Haché comme conseiller de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil désigne Monsieur Yves Lavoie, conseiller municipal, représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Tricentris, centre de tri.

ADOPTÉE

**2016-07-221 Embauche de Madame Sammie Wilcox-Gélinas au poste de préposée à la Bibliothèque, poste temporaire**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi publiée aux fins de combler un poste temporaire comme préposé à la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture par intérim, d'embaucher Madame Sammie Wilcox-Gélinas comme préposée à la bibliothèque pour un poste temporaire;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à l'embauche de Madame Sammie Wilcox-Gélinas comme préposée à la bibliothèque, pour un poste temporaire, aux conditions énumérées dans la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture par intérim, en date du 30 juin 2016.

ADOPTÉE

**2016-07-222 Demande d'aide financière - Le Club de Voile de la Marina d'Oka pour l'événement La Régate Nocturne du Lac des Deux-Montagnes le 19 août 2016**

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

**CONSIDÉRANT** que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil accepte de verser une aide financière de 200 \$ au Club de Voile de la Marina d'Oka pour l'événement *La Régate Nocturne du Lac des Deux Montagnes* qui se tiendra le 19 août 2016.

ADOPTÉE

**2016-07-223 Remerciements dans le cadre de la Fête nationale**

Il est résolu unanimement

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement la responsable du service des loisirs et de la culture par intérim, Mme Patricia Parenteau, l'équipe de Récré-Oka, les employés du service de la voirie, les bénévoles et les commanditaires pour l'excellent travail accompli et leur implication dans le cadre des festivités de la Fête nationale.

ADOPTÉE

**2016-07-224 Retrait du mandat à la Régie de police du lac des Deux-Montagnes concernant un appel d'offres pour des radios P25**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka avait confié par sa résolution 2015-07-213 à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat à l'égard de l'implantation d'un système de radiocommunication mobile P25 couvrant l'ensemble du territoire de la MRC de Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT** que cette même résolution prévoyait que la Municipalité d'Oka se réservait le droit d'adjudger ou non le contrat selon les soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** le désistement de la majorité des municipalités intéressées par l'appel d'offres P25 en raison du choix d'un autre type de système de radiocommunication mobile;

**CONSIDÉRANT** qu'il est préférable pour des questions d'opérabilité et de sécurité que les services d'incendie des municipalités avoisinantes utilisent le même service de radiocommunication;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemrie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil de la Municipalité d'Oka informe la Régie de police du lac des Deux-Montagnes qu'il retire le mandat qu'il lui avait confié par sa résolution no 2015-07-213 en regard du processus d'appel d'offres relatif à l'implantation d'un système de radiocommunication mobile P25.

**QUE** la présente résolution soit transmise aux villes et municipalités concernées.

ADOPTÉE

#### **2016-07-225 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les factures payées au 30 juin 2016 au montant de 433 248,65 \$, les factures à payer au 30 juin 2016 au montant de 271 882,44 \$ et les salaires nets du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016 (personnel et Conseil) au montant de 136 979,94 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 44.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil concernent le dossier de l'eau potable, un nouveau site de matériaux secs, la sensibilisation de la population à l'égard du feu bactérien, sur le plan d'urbanisme, sur la procédure d'achats, sur le dossier de la bibliothèque municipale et sur l'herbe à puce.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 14.

### **2016-07-226 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**